

CONDITIONS GENERALES – licence MySmartObject

ARTICLE 1. PREAMBULE ET GENERALITES

Le Fournisseur, MYSMARTOBJECT, exploite un service de géolocalisation des objets, notamment roulants destiné à permettre aux utilisateurs de localiser les dits objets au moyen d'un équipement matériel adéquat communiquant avec un service en ligne. A ce titre, le Fournisseur propose un des services accessibles en ligne permettant de recueillir, de traiter et de rendre accessible à l'utilisateur les informations reçues des boîtiers de géolocalisation installés et communiquant, par le moyen d'un réseau de communication électronique, à la plateforme de gestion des données, exploitée par le Fournisseur.

En achetant un produit vendu par MYSMARTOBJECT (ci-après « MSO) aux fins de connexion au service, raccordement, téléchargement, en installant, en connectant et/ou en utilisant les services, vous approuvez expressément et sans réserve les présentes conditions générales.

Les relations entre le Client et MSO sont exclusivement régies par les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Les termes employés dans le corps des présentes Conditions Générales et débutant par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

« **Accès** » ou « **Compte d'Utilisateur** » désigne le compte créé pour un « Utilisateur » sur la Plateforme exploitée notamment sous le nom « **MYSMARTOBJECT** ». L'Accès est créé au moyen d'un identifiant et d'un authentifiant.

« **Boîtier** » ou « **Terminal** » désigne un équipement matériel installé sur tout véhicule ou objet et permettant la transmission d'informations aux fins notamment de géolocalisation par le biais d'un réseau de communication électronique.

« **Bon de commande** » désigne le bon de commande physique ou électronique mentionnant le nombre de Terminaux, ainsi que les éventuels modules, si des options sont proposées, choisis et plus généralement les prestations commandées par le Client ainsi que les prix afférents, conformément aux conditions tarifaires applicables.

« **Client** » désigne la personne physique ou morale commandant des Terminaux ou créant un Compte d'Utilisateur signataire du Bon de commande.

« **Contrat** » désigne l'ensemble constitué par les documents visés aux présentes Conditions Générales.

« **Données** » désigne toutes les informations (géographiques, temporelles, etc.) recueillies par la Plateforme, et ce tant à l'occasion de la création d'un Compte d'Utilisateur, que l'installation d'un Terminal que dans le cadre du fonctionnement du Service.

« **Fournisseur** » désigne la société MYSMARTOBJECT.

« **Module** » désigne une ou plusieurs fonctionnalités de la Plateforme comprise(s) ou non dans les services fournis au Client et éventuellement disponibles.

« **Plateforme** » désigne l'ensemble des fonctionnalités logicielles proposées par le Fournisseur en mode distant, hébergé et maintenu par le Fournisseur, pour le traitement des données de géolocalisation et accessibles ou non au Client, conformément aux Bons de Commande et dans les termes de l'offre souscrite par le Client.

« **Service** » désigne l'ensemble des prestations fournies par le Fournisseur au travers de la Plateforme et en complément à celle-ci tels que l'installation de Boîtiers, en fonction de la commande passée.

« **Utilisateurs** » désigne toute personne physique ou morale titulaire d'un compte d'utilisateur.

ARTICLE 3. DUREE

Le Conditions Générales s'applique tant que le client détient un compte d'Utilisateur ou un produit vendu par MSO ou plus largement pour toute la durée d'utilisation de l'un quelconque des Services fournis par MSO.

ARTICLE 4. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SERVICE – CONNAISSANCE DU CLIENT

Le Service repose essentiellement sur le raccordement et la communication d'informations entre d'une part un Boîtier et d'autre part un logiciel déployé, hébergé et maintenu par le Fournisseur désigné aux présentes sous le nom de Plateforme.

Le Client déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du Service et s'être suffisamment renseigné sur l'adéquation du Service à ses besoins. MSO ne fournit aucune garantie d'adéquation d'aucune sorte des Services aux besoins propres du Client, la Plateforme n'ayant pas été développée en fonction de ses besoins propres.

ARTICLE 5. MISE EN OEUVRE DES TERMINAUX

5.1 Mise à disposition des Terminaux / Boîtiers

Les Boîtiers sont fournis au Client par le Fournisseur conformément à la commande passée par le Client.

5.2 Fonctionnement – Intégrité

Les Boîtiers fonctionnent de manière autonome et en principe sans intervention de l'Utilisateur ou du Client. En cas de dysfonctionnement, disparition détérioration, déconnexion ou destruction du Boîtier, le service attaché à ce Boîtier ne sera plus fourni, et ce sans aucune responsabilité du Fournisseur. Le Service ne reprendra qu'à compter de la connexion à la Plateforme d'un nouveau Boîtier en état de fonctionnement ou de sa remise en service selon le cas. En cas de remplacement par le Fournisseur, à la demande du Client, celui-ci sera facturé au tarif applicable au jour du remplacement.

La garantie des boîtiers est limitée aux engagements de garantie du fabricant, ce que le Client accepte.

ARTICLE 6. ACCES A LA PLATEFORME

L'accès à la Plateforme se fait par Internet ou par l'application dédié via le site du Fournisseur ou tout autre URL fournie au Client. Pour accéder aux fonctionnalités de la Plateforme, l'Utilisateur doit indiquer ses codes dans les champs adéquats. Les codes sont strictement personnels et confidentiels, et permettent d'avoir accès aux services de la Plateforme et pour les Terminaux associés à son compte d'Utilisateur. Les Utilisateurs désignés par le Client sont seuls responsables de la confidentialité des codes d'accès. Toute connexion à la Plateforme utilisant les codes d'un Utilisateur est réputée avoir été effectuée par lui. Le Fournisseur dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du Service ou de la Plateforme par un tiers au moyen de ces codes personnels.

En cas de divulgation non intentionnelle des codes de l'Utilisateur, celui-ci peut en demander la modification au Fournisseur, en principe au travers de la Plateforme.

ARTICLE 7. UTILISATION DU SERVICE

7.1 Raccordement des Terminaux

A compter de sa mise en service et sous réserve d'éventuels délais techniques liés au déploiement des Terminaux sur le réseau de communication utilisé chaque boîtier est raccordé à la Plateforme.

Les Données recueillies par les Terminaux et communiquées à la Plateforme sont accessibles par la connexion à la Plateforme et uniquement pour les Terminaux rattaché au Compte d'Utilisateur du Client.

Le raccordement d'un Terminal emporte la facturation mensuelle du Service et des autres frais éventuels conformément au tarif applicable au mois de facturation, pendant toute la durée de raccordement du Terminal. La facturation est donc calculée en fonction du nombre de Terminaux raccordée au Compte d'Utilisateur du Client. Tout mois partiellement commandé est dû.

7.2 Données accessibles

Les Données et informations accessibles au travers de la Plateforme sont disponibles en mode standard par la Plateforme.

Sous réserve de la disponibilité du Service et de la Plateforme et du paiement à sa charge, le Client bénéficie des Services de la Plateforme.

7.3 Utilisation des fonctionnalités de la Plateforme

Moyennant le paiement à sa charge, le Client bénéficie du droit d'utiliser la Plateforme et de faire bénéficier les Utilisateurs éventuellement rattachés de ses contenus et fonctionnalités.

Les Utilisateurs sont libres d'utiliser ou non les Données et fonctionnalités de la Plateforme. L'utilisation de modules et fonctionnalités optionnels éventuellement disponibles implique une facturation complémentaire au tarif en vigueur au jour de l'utilisation des dites options.

7.4 Rapports – Accès aux données – Marge d'erreur

Le Client aura la possibilité de consulter et/ou éditer les informations relatives aux Terminaux auxquels son Compte d'Utilisateur donne accès. Ces informations ne sont disponibles qu'en cas de parfait fonctionnement des Terminaux. La Plateforme ne peut en aucun cas fournir des informations qui n'auraient pas été fournies, ne sont pas prévues au Service ou qui ne seraient pas exactement fournies par les Terminaux. Le Fournisseur n'ayant pas accès aux données transmises par les Terminaux, il appartient en conséquence au Client de demander au Fournisseur, s'il le souhaite, un ou plusieurs Terminaux de remplacement. Le Client est avisé que toute fonction de localisation emporte une marge d'erreur et en accepte l'éventualité.

Il est rappelé que le Client et le (ou les) Utilisateur (s) ont seuls la responsabilité et l'accès aux informations recueillies, ainsi que du traitement de ces Données. Le Client et le (ou les) Utilisateur (s) s'engagent à respecter les conditions légales et contractuelles d'accès au Service et à faire un usage strictement conforme à la loi et au Contrat des Données et informations auxquelles ils ont accès. Le Client s'assure du respect de ces conditions par les Utilisateurs. Le Fournisseur dégage toute responsabilité quant à l'usage qui est fait de ces Données et informations.

ARTICLE 8. DISPONIBILITE DE LA PLATEFORME

Le Client est seul responsable des matériels, logiciels et connexions réseau nécessaires à l'utilisation de la Plateforme.

Le Fournisseur met à la disposition du Client l'espace-mémoire et la capacité de traitement nécessaires pour assurer des niveaux de performances satisfaisants, sous réserve des aléas techniques et des plages de maintenance du Service mentionnés ci-dessous.

Le Fournisseur s'efforce d'assurer une accessibilité à la Plateforme 24h/24 et 365 jours par an. Toutefois, le Client est averti des aléas

techniques inhérents à l'Internet et au réseau de communication électronique et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. Le Fournisseur ne sera pas responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements. L'accès à la Plateforme et plus généralement le Service, sont fournis dans le cadre d'une obligation de moyens.

Le Client est informé de la nécessité d'interruption du Service aux fins de maintenance de la Plateforme et/ou de son infrastructure ainsi que des éventuelles interruptions liées à l'interruption des réseaux de communication électronique. Le Fournisseur s'efforcera de minimiser les plages horaires consacrées à la maintenance de ses applications, mais ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur l'utilisation de la Plateforme.

Le Fournisseur est également susceptible de faire évoluer la Plateforme sur un plan fonctionnel et technique. Ces évolutions pourront être directement installées par le Fournisseur, ce que le Client accepte d'ores et déjà.

ARTICLE 9. OPTION CENTRALE APRES VOL

Le Client peut souscrire à l'option plateforme de sécurité 24/24 7j/7. Cette option est facturée au tarif aux conditions tarifaires en vigueur.

En cas de vol du véhicule couvert, le souscripteur contacte la plate-forme via le numéro de téléphone dédié et lui communique son nom, et le mot de passe défini pour cette option.

La Plateforme dès réception de l'appel et via son centre de contrôle, s'engage alors à fournir les prestations suivantes au client de ce contrat :

- Localiser le véhicule (dès lors et à condition que l'information est disponible sur la Plateforme)
- Informer les forces de polices ou a été déposé la déclaration de vol de l'endroit où se trouve le véhicule volé
- Prévenir les mêmes forces de l'ordre de tout déplacement du véhicule.

ARTICLE 10. DROIT D'UTILISATION

En acceptant les Conditions Générales, le Client bénéficie d'un droit personnel, d'utilisation de la Plateforme, concédé par le Fournisseur pour la durée indiquée du Contrat et sur le Territoire.

Le droit d'utilisation de la Plateforme s'entend du droit :

- de se connecter à la Plateforme au moyen des comptes d'Utilisateur,
- d'utiliser la Plateforme dans les limites de ses fonctionnalités conformément à l'offre souscrite ;
- d'éditer les Données, de les exporter et de les conserver, dans son propre système d'information dans ces mêmes limites et sous la forme de fichiers extractibles.

Toute autre utilisation du Service ou de la Plateforme par le Client ou les Utilisateurs, non autorisée, est interdite. Le Client, pour lui et les Utilisateurs qui dépendent de lui et son personnel, s'interdit de procéder à toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie du Service, par quelque moyen que ce soit. En outre, est interdite toute diffusion, distribution, mise à disposition directe ou indirecte du Service au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Service ou de la Plateforme, notamment en vue de la création d'un service similaire ou pour les besoins d'un tel service similaire.

La Plateforme devra être utilisée conformément à la loi et aux règlements, à sa destination ainsi qu'aux stipulations des Conditions Générales. Le droit d'utilisation est accordé pour la version disponible de la Plateforme, le Fournisseur se réservant le droit de procéder à des mises à jour et évolutions fonctionnelles comme formelles.

ARTICLE 11. LIMITATIONS D'UTILISATION

Les Données transmises par un Terminal, nécessaires au fonctionnement de la Plateforme, ne sont utilisées qu'aux fins d'exécution du Service. L'efficacité du Service dépend donc directement de l'existence et de la pertinence des informations fournies par le Boîtier.

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service et des Terminaux. En cas d'utilisation irrégulière du Service, le Fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'accès au Service du Client ou d'un Utilisateur, ainsi que son accès à la Plateforme sans préavis. Cette interruption ne pourra donner lieu à aucune indemnisation, et le Fournisseur se réserve le droit de faire valoir tout préjudice qu'il subirait suite à une utilisation frauduleuse, contraire à sa destination, à l'ordre public, aux législations applicables ou au Conditions Générales.

ARTICLE 12. CONDITIONS FINANCIERES

12.1 Prix du Service

En contrepartie de la mise à disposition du Service et/ou de la fourniture de Terminaux, le Client s'engage à payer au Fournisseur les prix prévus au tarif applicable. Sauf accord exprès du Fournisseur. Les conditions tarifaires sont susceptibles d'évolution et sont portées à la connaissance du Client par tout moyen, y compris via la Plateforme.

12.2 Facturation – Paiement

Le Service est facturé automatiquement via le site WEB ou l'application. Il est payable à chaque échéance choisit par le client au moment de la souscription.

Les services sont en principe payables par prélèvement SEPA ou carte bleue à leur date d'échéance.

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Fournisseur détient ou bénéficie des droits de propriété intellectuelle et industrielle lui permettant de proposer le Service et tous ses contenus et composants, dont la Plateforme, les textes, ainsi que les éventuels visuels de la Plateforme, marques, logos et signes distinctifs.

Le droit d'utilisation concédé au Client ne peut avoir pour effet de lui transférer quelque propriété intellectuelle que ce soit. En conséquence, et sauf stipulations contraire, toute reproduction et/ou utilisation de l'un quelconque des contenus des éléments de la Plateforme en ce compris son code informatique est strictement interdite. Toute altération de la Plateforme ou modification ou tentative de modification ou altération donnera lieu à l'interruption immédiate du Service ou la suspension du Compte d'Utilisateur éventuellement concerné.

ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNEES

Le Fournisseur assure la confidentialité des données hébergées en ayant recours à des fournisseurs d'hébergement en conformité avec la réglementation applicable, notamment telle qu'elle résulte de la réglementation RGPD. Le Fournisseur dégage toute responsabilité relative à la sécurité et/ou la confidentialité des données telles qu'elles transitent sur le réseau Internet, ce que le Client reconnaît. Enfin, les données relatives aux Terminaux sont détruites à l'expiration du Contrat ou peuvent être conservées par le Fournisseur à des fins statistiques uniquement.

Le Fournisseur, dans le cadre de ses rapports avec le Client exclusivement, déclare se conformer, si elle lui est applicable, à la législation en matière de collecte, traitement, conservation, de protection et d'utilisation des données personnelles (ci-après le « Traitement »). Le Traitement est réalisé sur le fondement des principes visés par la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés ainsi qu'à l'article 5 du Règlement Général sur la Protection

des Données n° 2016/679 (ci-après « Règlement RGPD »). Le traitement est réalisé par le personnel autorisé, dans les limites prévues par la législation applicable.

Le Client quant à lui est seul et unique responsable du respect de la législation relative aux données personnelles dans ses rapports avec ses propres clients dans la mesure où il est seul en charge de l'éventuel traitement des données de ses clients.

La fourniture de données personnelles permettant d'individualiser le Client ou son ou ses représentants conditionnent la conclusion du Contrat.

Le refus de fournir ces données, compte tenu de l'objet du Service et de la nécessaire identification des titulaires des droits contractuels ainsi que les interlocuteurs, fait obstacle à la formation du Contrat et à toute commande sur le Service.

Finalité du traitement : Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la fourniture, l'administration et l'amélioration du Service, le support, le recueil des retours Clients, de détecter les défauts de notre Service y compris le système de sécurité mais aussi afin se conformer au Contrat.

Durée de conservation : Les données sont conservées pour une durée correspondant aux finalités du Traitement en ce compris l'exécution du Contrat comprenant la durée de prescription des obligations, en général 1 an après l'expiration du dernier Contrat avec le Client ou la clôture du compte du Client.

Droit relatifs aux données : Conformément à la législation et dans les conditions de celle-ci, les personnes concernées par les Traitements disposent d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant, de suppression des données, de limitation de traitement ou d'opposition au Traitement, ainsi que de portabilité des données personnelles.

Droit au recours : Les personnes dont les données sont traitées disposent d'un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle, en France la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Responsable du Traitement : Si le client entend s'opposer à ce traitement ou faire valoir les droits mentionnées, il doit en informer le responsable du Traitement par Email , à savoir :

E-mail :

julien@mysmartobject.com

Ces droits s'exercent dans les conditions et limites visées par la législation et notamment des articles 15 et suivants du Règlement RGPD.

Transfert des données : Dans le cadre de notre activité, les données du Client sont susceptibles d'être transférées vers des pays membres de l'Union européenne.

Il est rappelé qu'il appartient au Client de veiller au respect des droits concernant les données personnelles dont assure l'exploitation ou le traitement, le cas échéant, à ceux de ses propres clients, par tout autre moyen. Il est rappelé, qu'ayant la possibilité de rattacher un véhicule équipé d'un Terminal à une personne physique à laquelle un véhicule équipe d'un Terminal aurait été mis à disposition, le Client peut être tenu de se conformer le cas échéant à une réglementation spécifique.

Le Fournisseur assure la confidentialité des données hébergées par un prestataire compétent et le cas échéant certifié, mais dégage toute responsabilité relative à la sécurité et/ou la confidentialité des données telles qu'elles transitent sur le réseau Internet, ce que le Client reconnaît. Enfin, les données relatives aux Terminaux sont potentiellement détruites au terme de la durée d'application des présentes Conditions Générales ou peuvent être conservées par le Fournisseur à des fins statistiques uniquement ou pour satisfaire aux dispositions de la loi, et dans les conditions prévues par la loi.

Il est rappelé au Client qu'ayant seul, à l'exclusion du Fournisseur, la possibilité de rattacher un véhicule ou objet équipé d'un Terminal, notamment, à l'un de ses salariés, employés, client ou à tout tiers personne physique, auquel il aurait mis un tel véhicule ou objet équipé à disposition, celui-ci est tenu de se conformer à la réglementation applicable en pareil cas. Le Client est seul responsable de toutes diligences légales ou réglementaires qui lui

incomberaient et en garantit en tant que de besoin le Fournisseur contre tout recours à son encontre.

ARTICLE 15. GARANTIE

Le Fournisseur fait ses meilleurs efforts pour proposer un Service correspondant à l'état de l'art et aux législations applicables, mais compte tenu de l'évolutivité des techniques et des réglementations, le Fournisseur décline toute garantie relative à l'actualité ou l'exhaustivité du Service ou à sa conformité aux évolutions réglementaires. Le Service pourra être suspendu sans préavis, sans faute et sans dommage et intérêt de part et d'autre si les conditions réglementaires l'exigent.

ARTICLE 16. RESPONSABILITE

16.1 Responsabilité du Fournisseur

Le Fournisseur propose ses Services dans le cadre d'une obligation de moyens. Les Terminaux et logiciels composant le Service sont standards. Il appartient au seul Client de vérifier la conformité du Service à ses besoins spécifiques, ainsi qu'aux réglementations et normes applicables.

Le Fournisseur décline toute responsabilité relative aux dommages, directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, causés aux tiers ou subis par le Client, un Utilisateur (ou client du Client) ou tout autre tiers en raison de son utilisation du Service, de la Plateforme.

Il est expressément rappelé et convenu entre le Client et MSO que le Service n'emporte aucune garantie de localisation du véhicule ou objet équipé (le Terminal pouvant être mis hors de fonctionnement) ni aucune garantie contre le vol, ni aucune garantie de récupération d'aucune sorte, le Fournisseur ne pouvant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

16.2 Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable des actions qu'il entreprend et ne peut en aucun cas engager le Fournisseur dont il n'est ni le mandataire ni le représentant en aucune manière. Le Service est utilisé sous la seule responsabilité du Client. En conséquence, il supportera seul les conséquences de tout dommage qu'il aurait causé au Fournisseur, aux Utilisateurs ou aux tiers et en assume seul les conséquences. Il en garantit le Fournisseur. Il s'engage à se conformer aux lois et règlements applicables de sorte que le Fournisseur ne soit jamais ni recherché ni inquiété à ce sujet. En

cas de manquement à ses obligations ou à la loi applicable, le Client devra, en tant que de besoin, intégralement garantir le Fournisseur, sans préjudice du droit pour ce dernier de résilier immédiatement le Contrat.

Par ailleurs, le Client se porte fort du respect des termes du Contrat par les Utilisateurs (ou ses propres clients le cas échéant) et sera responsable de tout acte commis par l'un d'eux conduisant à une dégradation du Service, à une utilisation du Service illicite ou dommageable, à une atteinte aux droits des tiers, ou encore à une mise en cause de la responsabilité du Fournisseur, sans que cette liste soit limitative.

ARTICLE 17. RESILIATION

En cas de résiliation du Contrat avant son terme en raison d'une faute du Client, toutes les sommes déjà payées au Fournisseur lui restent acquises, et le Client reste redevable de l'ensemble des montants dus pour la période contractuelle en cours jusqu'au terme du Contrat (ou des Contrats) résilié(s) et en raison du nombre de Terminaux en service au jour de la résiliation.

Il est également rappelé qu'en cas de manquement du Client ou d'un Utilisateur aux termes du Contrat, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier les accès au Service, toute commande et le Contrat, et ce sans préavis ni indemnité quelle qu'elle soit, et sans préjudice du droit pour le Fournisseur de solliciter l'indemnisation du préjudice qui lui aurait été causé.

ARTICLE 18. DIVERS

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes seraient considérées nulles, inapplicables ou inopposables par toute juridiction compétente, les autres stipulations des présentes resteront valables, applicables et opposables sauf disposition contraire de ladite juridiction. Les Parties conviennent néanmoins que dans une telle hypothèse, elles négocieront de bonne foi des stipulations de remplacement qui seront (i) valables, applicables et opposables et (ii) conformes à l'intention initiale des Parties.

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

TOUT LITIGE EN RELATION AVEC LE SERVICE, NON RESOLU DE MANIERE AMIABLE ENTRE LE FOURNISSEUR ET LE CLIENT, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL COMPETENT DE VERSAILLES.